

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} juin 2010

L'an deux mille dix le premier juin, à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIEDNOIR Yves, Maire.

PRESENTS : PIEDNOIR Yves – VOINIER Pascal – LALANNE Frédéric - JAYMOT Sylvie - LEMBEGE Patrick – COURALET Catherine - THEULE Jean – BONAL Sylvie - TOUZEAU Sandra - PECCOL Louis

ABSENT EXCUSE : LEBLANC Jean Simon

Date de la convocation : 25.05.2010

Ordre du jour :

- Travaux de rénovation du bâtiment mairie : signature des marchés publics
- Aménagement du cimetière
- Convention pour modification du raccordement électrique de l'église
- PVR chemin de Pastouret : terrains de Mr MALE Christian
- Convention avec la Communauté de Communes de Lacq sur la maîtrise des consommations et dépenses d'énergie sur le bâtiment de la mairie
- Modification des statuts du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons d'ARTIX pour la création d'un cinquième poste de vice président
- Questions diverses.

Secrétaire de séance : Mme JAYMOT Sylvie

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 30 mars 2010.

I TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT MAIRIE : SIGNATURE DES MARCHES PUBLICS

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux de rénovation du bâtiment de la mairie.

Le délai de remise des offres avait été fixé au 7 mai 2010.

Monsieur le Maire communique ensuite le résultat des offres des entreprises et indique qu'en fonction des critères d'attribution, il a retenu les entreprises suivantes :

- lot n° 1 «Gros-œuvre » entreprise BOURDET Francis pour un montant de 33 356,35 € H.T. soit 39 894,19 € T.T.C.,
- lot n° 2 «Charpente bois – couverture tuiles – zinguerie » Entreprise LES COUVERTURES D'AQUITAINE pour un montant de 28 538,05 € H.T. soit 34 131,51 € T.T.C.,
- lot n°3 «Menuiserie PVC » : Entreprise MIROITERIE DU GAVE pour un montant de 687,00 € H.T. soit 821,65 € T.T.C.,
- lot n° 4 «Menuiserie bois – plâtrerie – isolation » : entreprise NAYA pour un montant de 5 165,20 € H.T. soit 6 177,58 € T.T.C.,
- lot n° 5 «Plomberie – sanitaire » : entreprise SPEM pour un montant de 1 223,45 € H.T. soit 1 463,25 € T.T.C.,
- lot n° 6 «Carrelage – Faïence » : entreprise CLUGNAC pour un montant de 4 592,00 € H.T. soit 5 492,03 € T.T.C.,
- lot n° 7 «Electricité – chauffage – ventilation » : entreprise INEO AQUITAINE SUD

pour un montant de 8 360,26 € H.T. soit 9 998,87 € T.T.C.,

- **lot n° 8 «Peinture » : entreprise GITTARD René pour un montant de 3 677,32 € H.T. soit 4 398,07 € T.T.C.**

Il demande ensuite au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises précitées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus.

Le montant total des travaux s'élève à 85 599,63 € H.T. soit 102 377,15 € T.T.C.

Le montant total de l'opération est estimée à 117 183,84 € TTC.

La Commune a obtenu les subventions de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipement, du Conseil Général et de la Communauté de Communes de Lacq au titre de la D.S.C.

II AMENAGEMENT DU CIMETIERE

L'étude sur le projet d'aménagement du cimetière a été confiée à la Communauté de Communes de Lacq. Le Conseil Municipal prend connaissance du projet réalisé par cet établissement public avec l'aide du Géomètre Monsieur VIGNAU Guillaume. Ce projet d'aménagement comprend :

- 4 allées desservant l'ensemble du cimetière seront en enrobées et perpendiculaire à celles-ci sera créée une allée au centre du cimetière permettant ainsi une desserte totale sur l'ensemble du site,
- une bande de gravier sera mise en place à même le sol entre les caveaux et les allées afin de permettre une évacuation naturelle des eaux de pluie,
- la création d'espaces verts paysagers,
- le réaménagement du jardin du souvenir par sa mise en valeur, par un écran végétal sur le mur existant avec des plantes grimpanes et la pose de bancs sur le petit muret à l'arrière du jardin,
- la création de 4 points d'eaux permettant ainsi une facilité d'utilisation aux usagers pour les travaux d'entretien des caveaux.

Le montant total des travaux de réaménagement du cimetière a été estimé à 23 283,92 € H.T.

Après examen du projet, le Conseil Municipal décide de créer deux allées perpendiculaires au lieu d'une seule, en enrobé et béton désactivé, au centre du cimetière. Il confie également le soin aux services de la Communauté de Communes de Lacq de lancer l'avis d'appel public à la concurrence.

III CONVENTION POUR MODIFICATION DU RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur le chemin de l'église (de la maison LABEROU à l'église) ainsi que sur le chemin de la Camiasse et le chemin Balagué en partie, le SDEPA va modifier le raccordement électrique de l'église sur le chemin dit de Balagué.

A ce titre, le SDEPA demande la signature d'une convention pour la réalisation de ces travaux. Monsieur le Maire donne lecture de ce document.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

AUTORISE le Maire à signer la convention présentée.

IV PVR CHEMIN DE PASTOURET : TERRAINS DE Mr MALE Christian

Monsieur le Maire indique que Monsieur MALE Christian a déposé deux certificats d'urbanisme sur la parcelle cadastrée section ZC n° 22 pour la diviser en 2 lots d'une superficie de 2 000 m² chacun. Après étude, il s'avère qu'un renforcement et une extension du réseau électrique sont nécessaires.

Il ajoute que le renforcement électrique, qui améliore la desserte en énergie des habitations situées sur le parcours, est laissé à la charge de la commune, déduction de la participation du SDEPA, soit 5 808 € environ (22 %).

Pour l'extension du réseau électrique sur le chemin de PASTOURET, la Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) a été calculée. Le coût des travaux, a été fixé, par le SDEPA, à 14 375 € H.T. Après déduction de la subvention du SDEPA (78 %) le coût de l'extension du réseau électrique mis à la charge des propriétaires fonciers est ramené à 3 162,50 € H.T. Aussi, le montant due par mètre carré de terrain desservi est fixé à 0,1746 €.

Par conséquent, la participation financière au coût d'extension du réseau électrique pour Monsieur MALE Christian s'élèverait à 1 366,07 € (7 824 m² x 0,1746 €).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise en place de la P.V.R. pour cette extension de réseau sur le chemin de PASTOURET sachant que des P.V.R. d'un montant équivalent ou légèrement supérieur à celle-ci n'avaient pas été demandé, en son temps, aux propriétaires concernés lors de la délivrance des certificats d'urbanisme.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide de ne pas mettre en place la P.V.R. pour l'extension du réseau électrique des terrains de Monsieur MALE Christian.

V CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ SUR LA MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET DEPENSES D'ENERGIE SUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de convention de partenariat avec la Communauté de Communes de Lacq pour la réalisation d'économie d'énergie sur le bâtiment de la mairie. La Communauté de Communes de Lacq participerait financièrement aux investissements engagés par la Commune moyennant fournir un dossier technique comprenant notamment un bilan thermique ou diagnostic énergétique et une étude de faisabilité. Par la suite, un rapport ou une note d'évaluation des résultats obtenus sur les consommations finales d'énergie devra être fourni.

Monsieur le Maire ajoute que cette aide financière serait déduite du montant de la D.S.C. obtenue pour les travaux de rénovation de la mairie.

Après réflexion et soulignant la lourdeur de ce dossier, le Conseil Municipal décide de surseoir, dans l'immédiat, à cette demande de subvention au titre des opérations de maîtrise d'énergie.

VI MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CANTONS D'ARTIX POUR LA CREATION D'UN CINQUIEME POSTE DE VICE PRESIDENT

Monsieur le Maire expose que lors de la dernière réunion du Comité du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons, Monsieur le Président a rappelé aux délégués que le Syndicat a connu une forte croissance ces dernières années. Il a proposé la création d'un poste de cinquième Vice Président afin de répondre au mieux aux demandes de l'ensemble des élus ainsi que des usagers. Préalablement, il convient de modifier les statuts du Syndicat et en particulier l'article n° 8. Le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat des Trois Cantons (article 8) qui crée un poste de cinquième Vice Président.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Canton (article 8) qui crée un poste de cinquième Vice Président,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DU MAIRE

Volets roulants de l'école

Des devis pour le remplacement des volets roulants à l'école ont été demandés aux entreprises FALLIERO, SARL VIGNALA et BERGEZ et FILS.

Equipement sportif

Deux filets de football ont été commandés à la Société ALTELA pour la somme de 109,43 € TTC.

Pétition carrefour RD 817

Une pétition a été soumise aux habitants des communes de LABASTIDE-CEZERACQ et LABASTIDE-MONREJEAU pour une demande de création d'un carrefour giratoire à l'intersection de la RD n° 817 et de la V.C. n° 2 à LABASTIDE-CEZERACQ. Plus de 350 signatures ont été recueillies. Cette pétition a été transmise à Monsieur le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques avec un courrier rappelant et insistant sur les contraintes et la dangerosité de la traversée de la R.D. n° 817 plusieurs fois par jour pour le bus de transport scolaire et pour les usagers. Une copie de la lettre et de la pétition ont été adressé au Conseiller Général du Canton d'ARTHEZ-DE-BEARN et à Monsieur le Député-Maire, Président de la Communauté de Communes de Lacq.

Achat d'un appareil de lecture pour les mal voyants

Un appareil de lecture va être mis à la disposition des mal voyants à la bibliothèque municipale. Celui-ci a été acheté à l'association VALENTIN HAUY pour la somme de 345 € TTC.

Pose d'un vitrail à l'église

Mme Lesly GASKING a mis en place le dernier vitrail à l'église et la Société ALLIAGE SERVICE a procédé à sa protection.

Remplacement des couvertures de regards de la salle des fêtes

Monsieur HABAS a remplacé les dalles de couverture en béton des regards de la salle des fêtes, détériorées par le passage d'engins, par des couvertures de regard en tôle aluminium. Le coût des travaux s'élève à 1 596,66 € TTC.

Internet Haut Débit

La Communauté de Communes de Lacq a fait installer, sur le chemin de l'église, un NRA-ZO pour bénéficier d'une meilleure connexion internet haut débit et pour permettre aux lignes actuellement inéligibles d'avoir accès à l'ADSL. Ce dispositif fonctionnera à partir du mois d'octobre 2010.

Terrain de Mr LAPABE-CARRERE Jean-Marie

Monsieur LAPABE-CARRERE Jean-Maire avait proposé à la Commune de vendre son terrain cadastré section A n° 501 d'une superficie de 8 150 m² situé vers l'aire de jeux. Monsieur le Maire indique qu'il a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour le projet de création de 6 à 8 maisons à usage locatif sur ce terrain. Cette demande est en cours d'instruction. Le SDEPA a indiqué la nécessité de procéder à une extension du réseau électrique pour un coût en souterrain estimé à 5 000 € H.T. et à un renforcement du réseau électrique pour un montant évalué à 3 240 € H.T. D'autre part, un renforcement du réseau d'eau potable doit être réalisé pour une estimation allant de 12 000 € à 15 000 €.

Un devis sera demandé à une société spécialisée pour déboiser une partie du terrain. Un inventaire du bois à conserver devra être réalisé.

Après obtention du coût d'ensemble de l'opération, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la poursuite du projet.

Réunion pour la fusion des 4 communautés de Communes

Les conseils municipaux des quatre communautés de communes seront réunis le même jour, soit le mercredi 30 juin 2010 pour délibérer sur la fusion des communautés de communes d'Arthez-de-Béarn, de Lacq, de Lagor et de Monein. Cette procédure repose sur deux phases : la phase d'adaptation des statuts des communautés de communes actuelles et la phase de fusion proprement dite.

En préambule à cette réunion, le Conseil Municipal de LABASTIDE-MONREJEAU sera réuni en commission plénière le 18 juin 2010 à 19 h pour discuter de ce projet de fusion avec le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes de Lacq.

Projet de création d'une Z.A.D. dénommée « Z.A.D. LE CENTRE »

Monsieur le Préfet n'a pas, à ce jour, délivré l'arrêté préfectoral créant une Zone d'Aménagement Différé sur la parcelle cadastrée ZA n° 69. Monsieur le Maire, suite à sa relance et à la communication d'éléments complémentaires, a demandé à Monsieur le Préfet de se prononcer dans les meilleurs délais.

Recrutement de sapeurs-pompiers volontaires pour le Centre de Secours de MOURENX

Le S.D.I.S. 64 recrute des sapeurs-pompiers volontaires supplémentaires pour le Centre de Secours de MOURENX. Les candidatures doivent être adressées au Centre d'Incendie et de Secours de Mourenx, 35 rue Marguerite de Navarre à MOURENX. Les conditions requises sont les suivantes :

- être âgé de 17 à 55 ans,
- être en bonne condition physique,
- Jouir de ses droits civiques,
- Fournir une autorisation parentale pour les mineurs,
- Etre à jour de ses vaccinations.

Commission communale de la voirie-sécurité

La commission communale de la voirie-sécurité se réunira, en mairie, le 21 juin 2010 à 20 h pour valider la mise en place de la nouvelle signalétique verticale aux différents carrefours de la commune.

Affiché, le 4 juin 2010

Le Maire,